

# Compte rendu de la séance du samedi 2 février 2019

## Délibérations du conseil:

### Détermination du prix de vente des lots du "Lotissement Les Saules 2"

Les travaux de viabilisations du "Lotissement Les saules 2" sont terminés. Il convient maintenant de fixer le prix de vente du mètre carré pour pouvoir effectuer la vente des 23 lots qui le composent.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente du mètre carré à 15.00€ HT soit 18.00 TTC (avec application d'un taux de TVA à 20%).

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:**

**- de fixer le prix de vente des terrains au lotissement Les Saules 2 à 15.00€ HT soit 18.00€ TTC le mètre carré,**

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette vente,

- dit que Maître GAGNEBET Sophie, notaire à La Fouillade, sera chargée de l'établissement des actes de vente.

### Régularisation de la délimitation entre le Lac de Soubayre et la parcelle I 373 (camping)

Régularisation du chemin piétonnier = 282 m2 entre le camping et le lac. Prix demandé : 30€ le m2 avec fermeture à la charge du vendeur.

Total = 30€ X 282 m2 = 8 460 €.

Résultat des votes : Favorable = 12, Contre= 0, Abstentions= 3.

### **Adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron**

La commune n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et à l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide** de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité au Centre de Gestion de l'AVEYRON et autorise le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans,

### PROGRAMME DETR 2019 - TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente un dossier de voirie communale pour un montant de 90 107,75 euros HT.

Il propose le financement suivant :

- aide demandée au titre de la DETR 2019 (30%) 27 032.32 €

- emprunt et autofinancement 63 075.43 €

Les chemins concernés sont les chemins de Seillols (2840 ml), du Lun (235 ml), des Cabandières (170 ml), du Crouzet le Bas (200 ml) et les rues des Mésanges et des Pinsons (400 ml).

Le Conseil Municipal sollicite la subvention au titre de la DETR et demande à Monsieur le Maire de mettre tout en œuvre pour la réalisation de ces travaux si la subvention est obtenue ; il approuve l'inscription des dépenses au budget primitif 2019.

### Avenants Maison Cazals-Tranier

Sur les conseils du maître d'œuvre, le cabinet MARTY Frères il a été décidé des travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de 4 logements au centre bourg (aménagement des maisons CAZALS-TRANIER).

Plusieurs avenants doivent être pris pour les lots suivants

- Lot N°3 Charpente Couverture: montant de l'avenant 1 303.60 € HT , soit 1 433.96 € TTC,

- Lot N°5 Menuiseries Intérieures et Extérieures bois : montant de l'avenant 5 249.00 € HT , soit 5 773.90 € TTC,

- Lot N°6 Chape Carrelage Faïence : montant de l'avenant : - 3 450.00 € HT , soit - 3 795.00 € TTC

- Lot N°8 Electricité : montant de l'avenant : 841.00 € HT, soit 925.10 € TTC

- Lot N°9 Plomberie Sanitaire VMC : montant de l'avenant : 1 253.40 € HT , soit 1 378.74 € TTC,

- Lot N°12 Serrurerie : montant de l'avenant de 280.00 € HT , soit 308.00 € TTC

Le Conseil Municipal:

- considère que ces travaux sont indispensables, approuve les avenants ci-dessus et indique que les dépenses supplémentaires seront imputées sur les crédits du budget principal 2019.

### Création d'un emploi d'adjoint technique - 32h par semaine

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le nombre d'heures sur un poste d'adjoint technique ; il passera de 30 à 32 heures par semaine.

### Admission en créances éteintes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour admission en créances éteintes d'une somme de 289.99 € (correspondant à des factures de cantine).  
Le CM est favorable à cela.

### Nouvelle dénomination de la Communauté de Communes: Ouest Aveyron Communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 31 janvier 2019, le conseil communautaire de la communauté de communes du Grand Villefranchois a acté la modification de son appellation. La décision de modification "Ouest Aveyron Communauté" doit être soumise à l'approbation des communes membres de la communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle dénomination "Ouest Aveyron Communauté".

### Vente de terrains ZA du Lac à La Fouillade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence relative à l'aménagement des zones artisanales est désormais exercée par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes du Grand Villefranchois a, par délibération fixé à 11€ le prix d'achat au m2 des 3 lots restants à la commune de La Fouillade.

La Communauté de Communes du Grand Villefranchois propose à la commune de La Fouillade de lui acheter le lot cadastré I 841 d'une surface de 1 354 m2 au prix fixé à 11€/m2 soit 14 894 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant aux prix et conditions précités et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants pour les 2 lots restants au fur et à mesure des demandes.